

peu une vraie tradition. Nul ne méconnaît les bienfaits que l'exercice de ce noble art procure à l'exécutant et dont l'agrément est surtout d'importance dans l'isolement d'un milieu villageois.

Nous avons dû nous étendre un peu plus in extenso sur les idées directrices de ces institutions pour montrer jusqu'à quel point André Duchscher prenait les devants sur l'action du législateur. Il est à noter que les travaux de pionnier fournis par lui avaient incité le chef du Gouvernement d'alors, l'éminent Paul Eyschen, à l'appeler aux fonctions de membre de la commission supérieure d'Encouragement des Sociétés de secours mutuels et à le charger de l'élaboration d'avis au sujet des différents projets de lois sociales présentés successivement à la Chambre des Députés.*)

Relevons, en passant, que toutes les réalisations d'André Duchscher dans le domaine de la Prévoyance sociale — nous en verrons encore d'autres — ont été conçues dans un moment où il était vraiment débordé par les soucis angoissants du moment et où il devait mener une lutte âpre et incessante pour la sauvegarde de son existence propre et de celle de son entreprise. Peut-être que ces risques et périls qui l'assaillaient lui-même dans l'exercice de sa propre profession et en dépit d'une vie laborieuse et honnête, l'avaient poussé à ces concrétisations d'ordre social et humanitaire.

Nous avons vu que l'espoir d'André Duchscher de trouver sur place ou dans les environs de Wecker des ouvriers quelque peu au courant d'un travail industriel — reliquats de l'ancien fourneau de Berbourg — avait été déçu. Mais ce n'était pas cette déception qui, à elle seule, avait poussé André Duchscher à s'occuper dès le début d'une façon particulièrement intense de la formation des jeunes artisans, mais plutôt le goût du métier et la conviction qu'il n'y a pas de plus noble besogne que de relever le niveau intellectuel et professionnel de la jeunesse.

André Duchscher s'attacha à cette tâche avec toute l'ardeur qui lui était propre. C'est ainsi que les méthodes destinées au développement des aptitudes manuelles furent bientôt renforcées par des cours post-scolaires dans lesquels le dessin technique jouait un rôle important. Pour la première fois, le 11. 7. 1891 une salle spéciale fut inaugurée pour servir d'école de dessin aux apprentis.

Un an plus tard déjà, c'est-à-dire le 10 novembre 1892 eut lieu l'ouverture solennelle des *Cours de perfectionnements pour artisans*.

La fréquentation de cette école était obligatoire pour les apprentis de l'usine et facultative pour tous les jeunes artisans des environs.

L'enseignement était gratuit et comprenait le dessin, l'écriture, la lecture et l'arithmétique ; il se trouvait dans les mains d'employés qualifiés de l'usine.

*) En 1897 A.D. collabora à l'avant-projet qui devait aboutir à la loi concernant l'assurance-maladies du 31.7.1901. — En 1910 il participa à Paris comme délégué du Gouvernement grand-ducal à la Conférence internationale contre le chômage involontaire. La loi afférente fut promulguée le 6.8.1921.